



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique

Réponse commune du ministre de la Fonction publique Serge Wilmes et de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez à la question parlementaire n° 1429 du 24 octobre 2024 de l'honorable Député Monsieur Claude Haagen

La large consultation visée a pour but de recueillir la position et les propositions de tous les acteurs de la société civile sur leur appréciation et les modifications éventuelles nécessaires afin de garantir la viabilité de l'assurance vieillesse au Luxembourg. S'il est vrai que les constats ayant amené le Gouvernement à prévoir cette large consultation se trouvent confinés dans les avis de l'IGSS et du CES sur la situation financière du régime général d'assurance pension, il n'est pas moins vrai que le régime général de pension et les régimes spéciaux de pension sont – depuis les réformes de 1999 et 2012 – alignés d'un tel degré que toute discussion de changements potentiels dans le régime général aurait des répercussions sur les régimes spéciaux, y compris celui des agents publics. Voilà pourquoi les représentants des syndicats de la fonction publique sont également consultés.

Luxembourg, le 18 novembre 2024
Le ministre de la Fonction publique
(s.) Serge Wilmes